

ATTENTION AUX GARDERIES AGRÉÉES ET AUX CENTRES ON Y VA!

SUBVENTIONS DISPONIBLES

Le CASSDN est fier d'offrir aux apprenties des subventions pour les aider à devenir éducatrices de la petite enfance inscrites (EPEI). Le programme est ouvert aux apprenties en petite enfance qui travaillent dans une garderie agréée ou un centre ON y va.

SUBVENTIONS **JUSQU'À 3 000 \$ PAR PERSONNE** (MAXIMUM DE 1 500 \$ PAR ANNÉE DU PROGRAMME)

Les subventions sont offertes aux centres ON y va et aux agences de garde d'enfants agréées dans le district de Nipissing. Le financement appuie les travailleuses qui n'ont pas de diplôme en éducation de la petite enfance et qui sont inscrites à un programme d'apprentissage dans le domaine auprès d'un collège approuvé.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Remplissez la [demande de remboursement](#) et soumettez-la avec les documents exigés à l'adresse courriel ci-dessous.

Après la première année : Fournissez un relevé de notes indiquant la réussite des cours (demi-charge de cours)

Après la deuxième ou la troisième année : Fournissez le certificat de réussite du programme

La subvention sera versée à l'agence de garde d'enfants ou au centre ON y va, qui transférera le montant directement à l'apprentie. L'agence ou le centre doit verser le montant au complet, sans frais administratifs.

CONTACT



Nancy McIntyre-Daly
Administratrice, West Ferris Day Nursery
wfdn@bellnet.ca

NOTE IMPORTANTE : Les fonds sont limités. Les subventions sont versées au fur et à mesure que les demandes sont reçues, sous réserve de la disponibilité du financement. Les apprenties et les agences sont libres de conclure leurs propres ententes financières ou contractuelles. Le CASSDN ne peut être tenu responsable des dépenses engagées par l'agence ou par l'apprentie avant le remboursement des fonds.